

Projet de déviation de la route 117 à Labelle et L'Annonciation

Étude sur la mise en évidence des agglomérations contournées par des stratégies d'aménagement du paysage

Partie 2 – Concepts de signalisation et
d'aménagement paysager

Préparé par
Ulysse Girard, consultant en aménagement

Pour
Guy D'Astous, A.R.P.S.E.,
Direction des Laurentides-Lanaudière
Ministère des Transports

Septembre 2002

Ulysse Girard

Consultant en aménagement - paysage

6261 St-Jean, Montréal (Québec) H3S 2P6 (514) 272-4277 - ulyse@ulysse.com

Introduction

Les études d'impact sur l'environnement effectuées pour les projets de déviation de la route 117 à Labelle et à L'Annonciation ont identifiées un enjeu majeur que soulève ces projets.

« L'expérience a démontré que les projets de type déviation sont la source de répercussions directes sur les activités économiques des agglomérations urbaines contournées. [...] Le ministère des Transports a établi, par l'entremise d'une enquête origine-destination, que 80% des usagers de la route 117 sont habituellement en transit et que le nombre de ceux-ci qui s'arrête à L'Annonciation est faible (environ 8%) [mêmes chiffres pour Labelle]. [...] Une telle situation va nécessairement avoir des répercussions sur le niveau de rentabilité des entreprises touchées. La vitalité de l'ensemble de l'activité commerciale de la municipalité sera directement affectée suite à l'ouverture de la route. »¹

La présente étude a pour but d'évaluer les possibilités que présente l'aménagement du paysage comme mesure d'atténuation à cette problématique. On miserait dans ce cas sur les formes et le caractère du paysage de la route déviée pour garder les agglomérations contournées bien présentes à l'esprit des usagers de la route 117.

Deux pistes sont explorées. On se demande premièrement si le contexte du projet d'aménagement routier, tel que proposé en date du 27 août 2002, permet d'envisager l'ouverture de vues sur les agglomérations contournées, depuis les segments de route projetés. Pour ce faire, le bassin visuel que devrait présenter les segments de route projetés sont simulés avec le logiciel Vertical Mapper 2.6. Deuxièmement, une première réflexion sur des concepts d'aménagement des carrefours de la route 117 qui permettraient de mieux y signifier la présence des agglomérations contournées est effectuée. La présente partie de l'étude concerne cette seconde piste. Elle consiste en une brève analyse du contexte régionale et local ainsi que des propositions de stratégies de signalisation et d'aménagement paysager.

En peu de mots, une relation doit être créée entre la route 117 et les agglomérations contournées, où ces dernières joueraient un rôle de « halte routière habitée ». Dans cette perspective, l'aménagement du paysage doit venir compléter la stratégie de signalisation incitative qui sera engagée. Des interventions à l'intérieur des agglomérations seraient également souhaitables. À ce titre, le projet de revitalisation planifié par la ville L'Annonciation sera bénéfique. Il serait idéal que des liens visibles soient établis entre les concepts d'aménagement des emprises routières et ceux des centres villageois.

Comme les projets d'aménagement routier dont il est ici question n'en sont toujours qu'à l'étape de la planification, les propositions d'aménagement ici énoncées ne peuvent être que très conceptuelles.

¹ Ministère des Transports, Direction territoriale des Laurentides-Lanaudière. 2001. Déviation de la route 117 à L'Annonciation ; résumé de l'étude d'impact sur l'environnement. p.14

Zone d'étude

Labelle

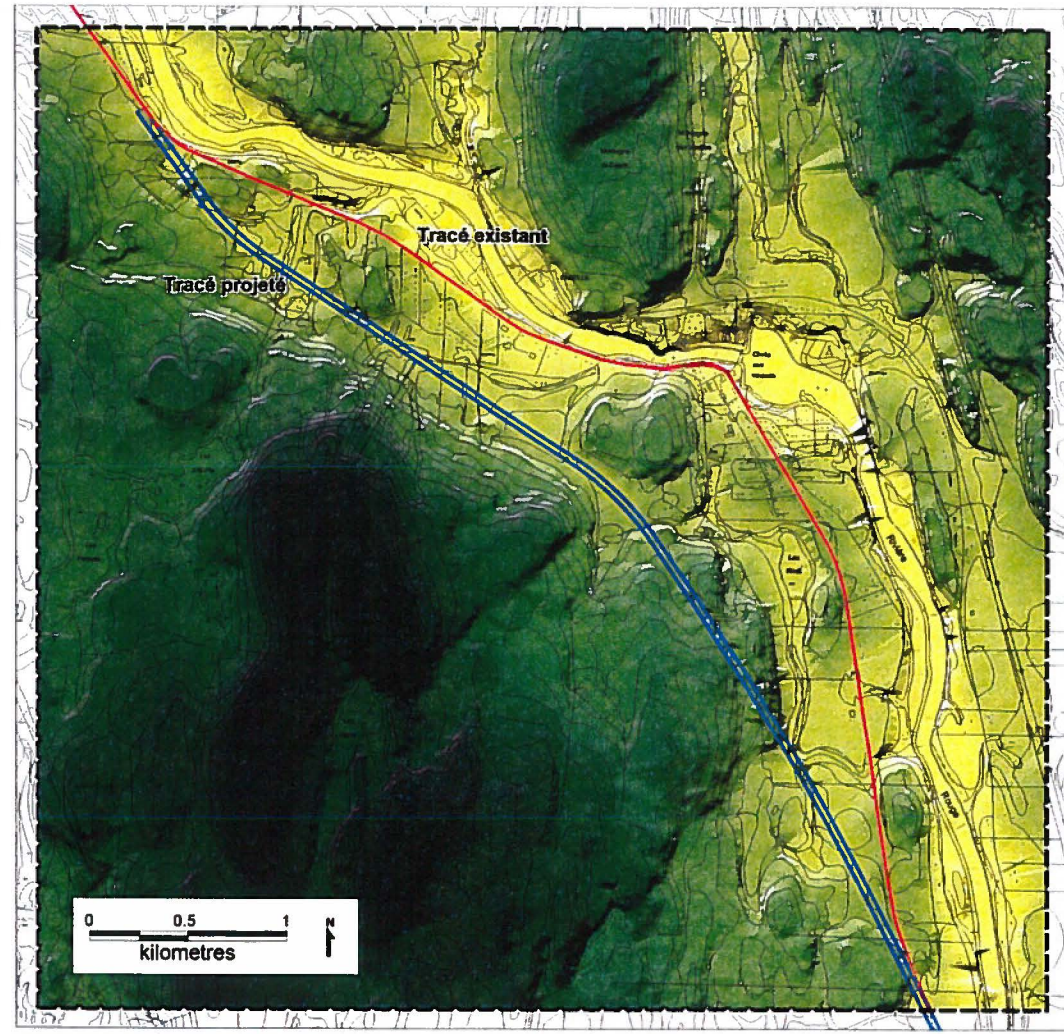


Figure 1, Zone d'étude - Labelle

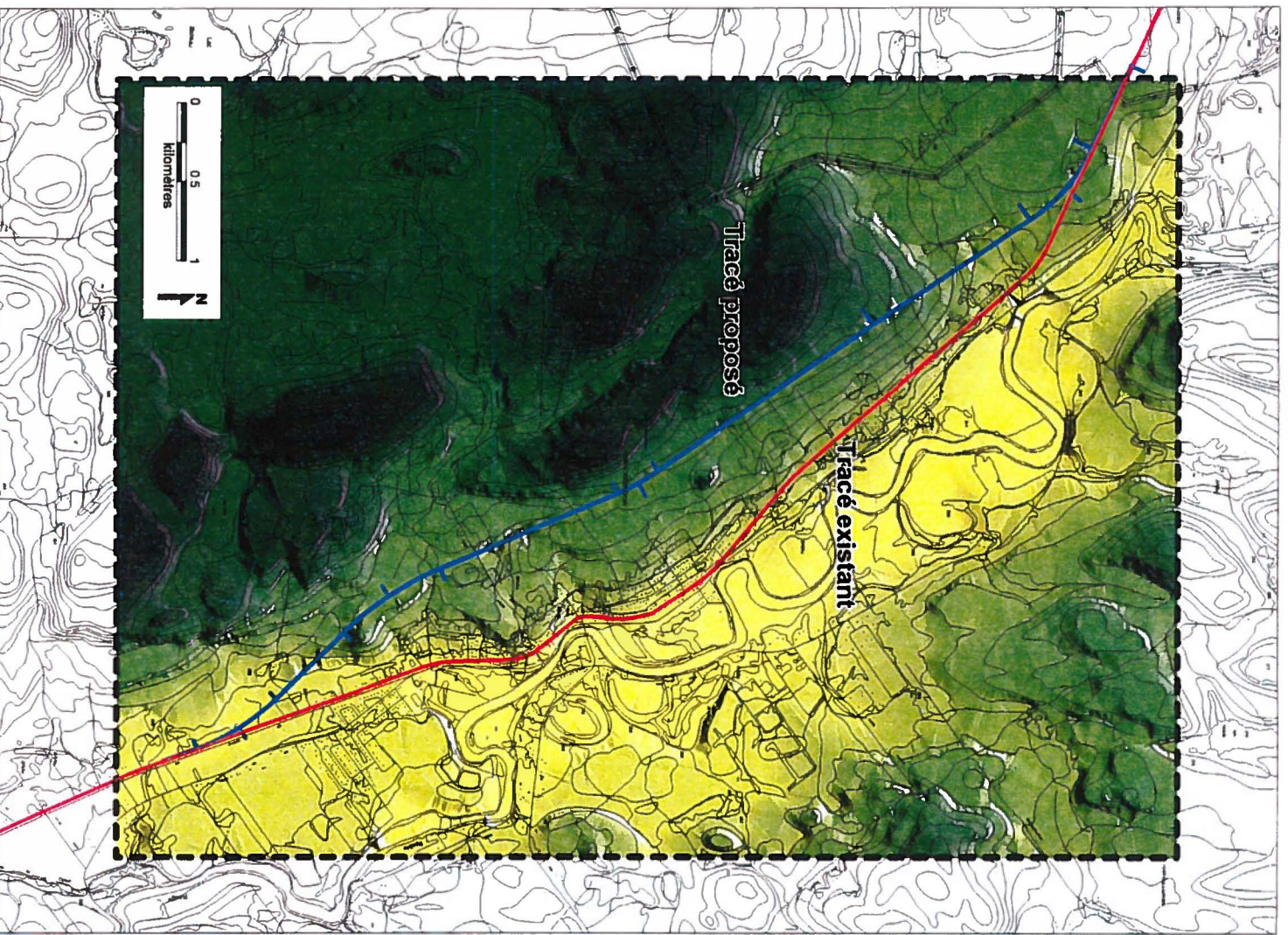


Figure 2, Zone d'étude - L'Annonciation

Analyse du concept régional

Avant de proposer des concepts à l'échelle locale, il importe d'aborder les secteurs d'intervention à partir d'une vue d'ensemble de la séquence visuelle de la route 117. Le projet de caractérisation et d'évaluation des paysages du corridor de l'autoroute 5 et de la route 117 (ministère des Transports, Direction territoriale des Laurentides-Lanaudière, 202) a été réalisé dans cette perspective et constitue par conséquent la référence idéale. À l'échelle régionale, les deux secteurs à l'étude sont situés à l'intérieur de la *Dépression forestière des hautes Laurentides*, un des trois *paysages d'ensemble* des Laurentides (figure 3). Son cadre biophysique est caractérisé par une alternance de massifs de basses collines et de vallées. À ce titre, la vallée de la rivière Rouge est une composante majeure du paysage des deux zones d'étude. L'affectation du territoire y est principalement forestière.

Les *unités régionales de paysage* constituent un niveau de caractérisation plus détaillé des paysages formant le contexte du corridor 15-117 (figure 4). Elles révèlent que le secteur de L'Annonciation est situé au cœur d'un ensemble de paysages où le caractère forestier est dominant. L'agglomération comme telle est située à la rencontre de deux unités aux formes de relief différentes : les buttes et boutons forestiers du lac Lacoste et la dépression forestière de L'Ascension. Cette configuration est à l'origine des possibilités qu'offre la route projetée pour des ouvertures visuelles importantes vers le nord-est. Le secteur de Labelle est quant à lui localisé à la jonction de cet ensemble de paysages forestiers avec une unité de paysage régionale au caractère unique dans les Laurentides : le fond de vallée agricole de La Conception.

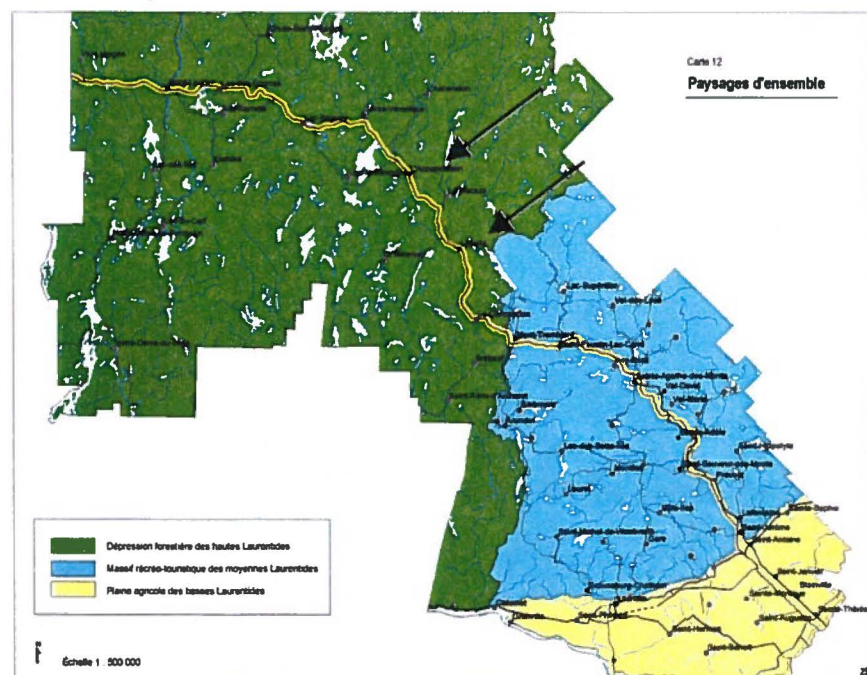


Figure 3, Paysages d'ensemble des Laurentides (extrait de : Ministère des Transports, Direction territoriale des Laurentides-Lanaudière, 2002. Caractérisation et évaluation des paysages du corridor de l'autoroute 15 et de la route 117. 81p.).

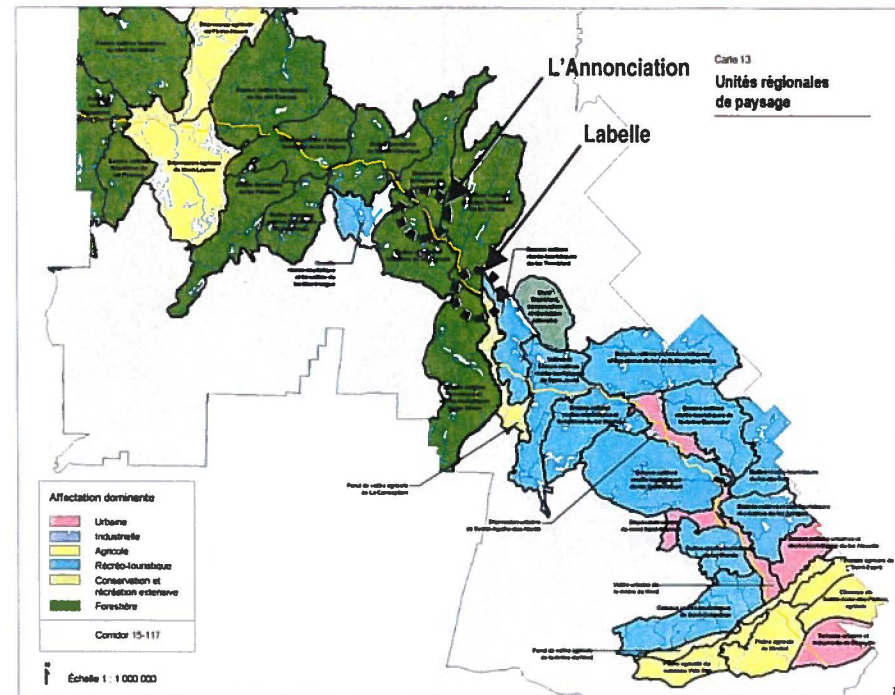


Figure 4, Unités régionales de paysage du contexte du corridor de l'autoroute 15 et de la route 117 (extrait de : Ministère des Transports, Direction territoriale des Laurentides-Lanaudière. 2002. Caractérisation et évaluation des paysages du corridor de l'autoroute 15 et de la route 117. 81p.).

Analyse des contextes locaux

Autant dans le cas de Labelle que de L'Annonciation, le segment de route projeté présentera des champs visuels ne fournissant que peu d'indices de la présence d'un milieu villageois à proximité. Dans le cas de L'Annonciation, la totalité du segment présentera un champ visuel refermé par la forêt. En revanche, la présence potentielle de l'hôpital dans le champ visuel est un atout majeur compte tenu de l'association populaire de cette composante forte du paysage de la route 117 avec la municipalité de L'Annonciation.



Figure 5, Secteur de l'accès Nord – Labelle



Figure 6, Secteur de l'accès Sud – Labelle

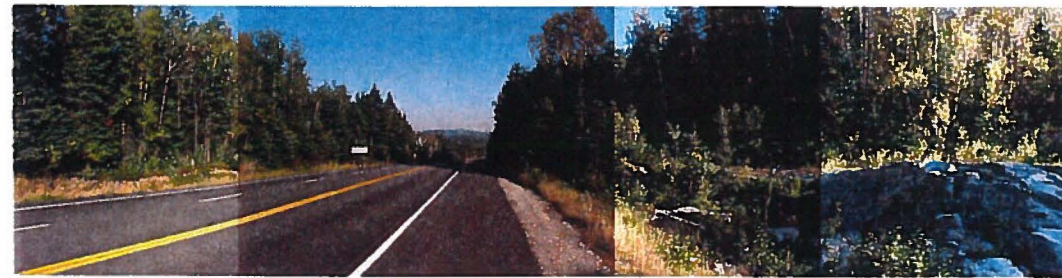


Figure 7, Secteur de l'accès Nord – L'Annonciation



Figure 8, Secteur de l'accès Sud – L'Annonciation

Cette situation pose les premières balises du parti d'aménagement à concevoir. D'une part, l'impact visuel des aménagements doit être fort s'il veut ressortir suffisamment du contexte et signaler efficacement la présence des agglomérations. D'autre part, un design d'aménagement trop extravagant pourrait paraître incohérent avec le contexte environnant.

Proposition de concepts de signalisation et d'aménagement paysager

Les concepts retenus visent autant à créer un effet de signalisation à l'échelle locale, qu'à amener les secteurs de Labelle et de L'Annonciation à se démarquer à l'échelle plus régionale de la séquence visuelle de la route 117.

Labelle

Deux des trois futurs accès à Labelle ont été retenus pour faire l'objet de stratégies de signalisation et d'aménagement : l'accès central pour signaler Labelle aux usagers circulant en direction nord, et l'accès nord pour signaler Labelle aux usagers circulant en direction sud.

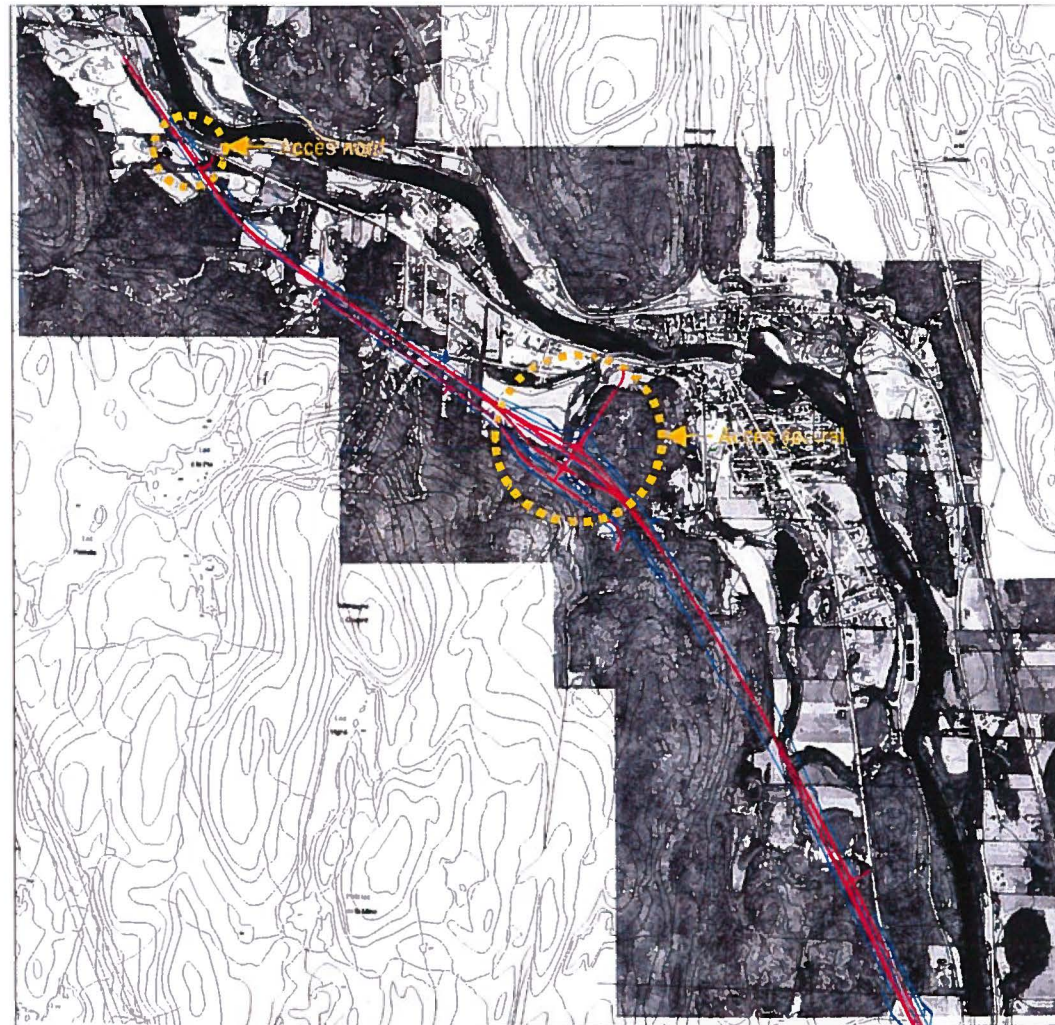


Figure 9, Accès signifiés- Labelle

Deux scénarios sont proposés quant à la signalisation. Le premier considère une implantation à l'intérieur de l'emprise du ministère. Il s'agirait, dans ce cas, d'un panneau de type « bienvenue ». Un simulation a été produite en tenant compte des restrictions que comporte la norme sur les Panneau de bienvenue (Normes de signalisation MTQ, tome V, chapitre 5.5.5.4, p.40) quand au contenu ainsi qu'aux dimensions. Le design graphique du panneau n'a pas été conçu pour l'occasion mais simplement repris du site internet de la municipalité.

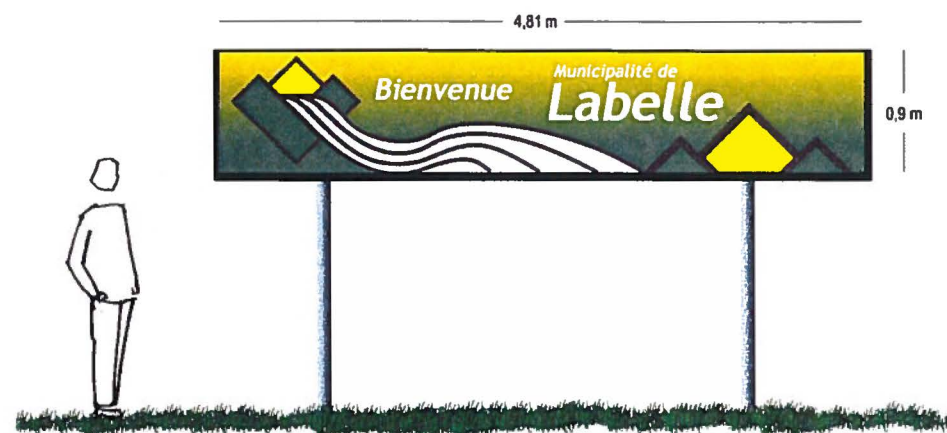


Figure 10, Scénario 1 : panneau de bienvenue à l'intérieur de l'emprise

Le second scénario considère l'implantation d'un panneau de type publicitaire à l'extérieur de l'emprise. Ce scénario offre les avantages suivants :

- une plus grande surface d'affichage (jusqu'à 2,5m X 3.65m pour un panneau situé à au moins 30 mètres de la ligne de rive);
- la possibilité d'exprimer le caractère de Labelle (images, icônes, paysages, patrimoine, etc.);
- plus de liberté pour l'implantation d'aménagements paysagers venant appuyer la signalisation.

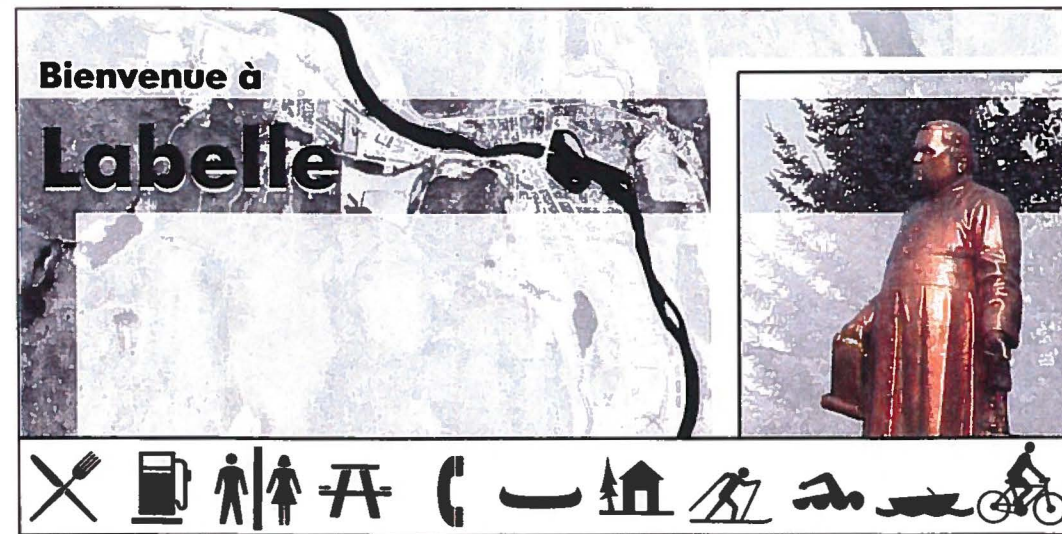


Figure 11, Scénario 2 : exemple de panneau de type publicitaire (à l'extérieur de l'emprise).

Les figures 12 et 13 montrent un exemple d'implantation appuyé d'aménagements paysagers. Face au double besoin de visibilité des accès aux agglomération et de cohérence des aménagement avec le contexte forestier, il est proposé de créer des nœuds dans la séquence visuelle de la route 117 par des geste d'aménagement à la fois vastes et simples. Des plantations composés d'une seule espèce d'arbre et une seule d'arbuste, contrastant avec les espèces locales, et couvrant une grande superficie à la hauteur de chaque accès, permettrait de créer cet effet. Un type de végétaux spécifique devrait être sélectionné pour chaque agglomération en tenant compte des aspects suivants :

- l'effet de contraste qu'il peut créer vis à vis de la végétation existante par ses textures et ses couleurs (comme une grande proportion de la végétation existante est de type conifère, il apparaît déjà que des essences feuillues seront plus appropriées);
- les particularités du contexte de plantation qui apparaîtront plus clairement une fois la route construite (type de sol, intensité du drainage);
- des essences liées à l'identité des agglomérations pourraient être identifiées (soit par l'observation des essences présentes dans le paysage, soit par une brève enquête auprès de résidents).

Ces nœuds visuels seraient aménagés à la hauteur des accès et des panneaux afin d'en appuyer la présence. Le rythme variable des plantations (figure 13) est un stratégie concourant à cet objectif.

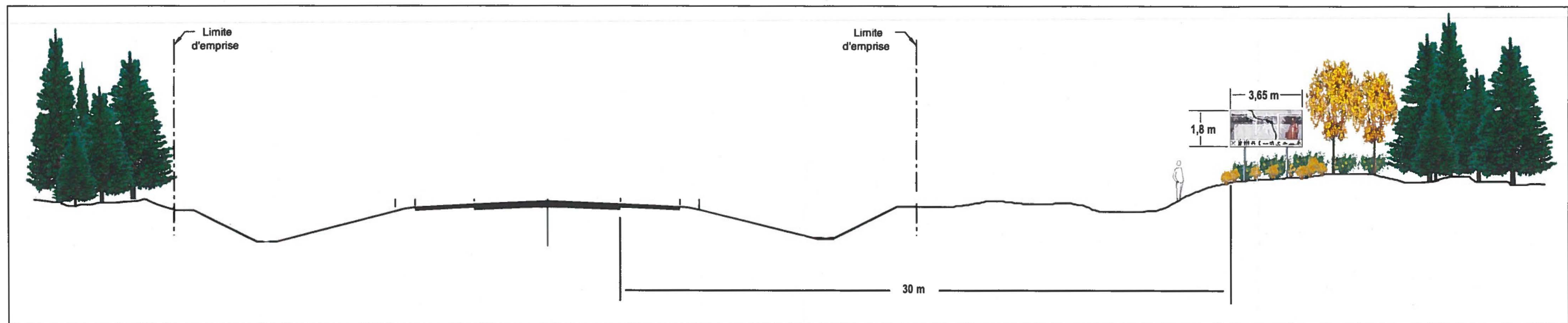


Figure 12, Scénario 2 : Coupe type – Localisation du panneau et aménagements paysagers – Échelle approximative : 1/200

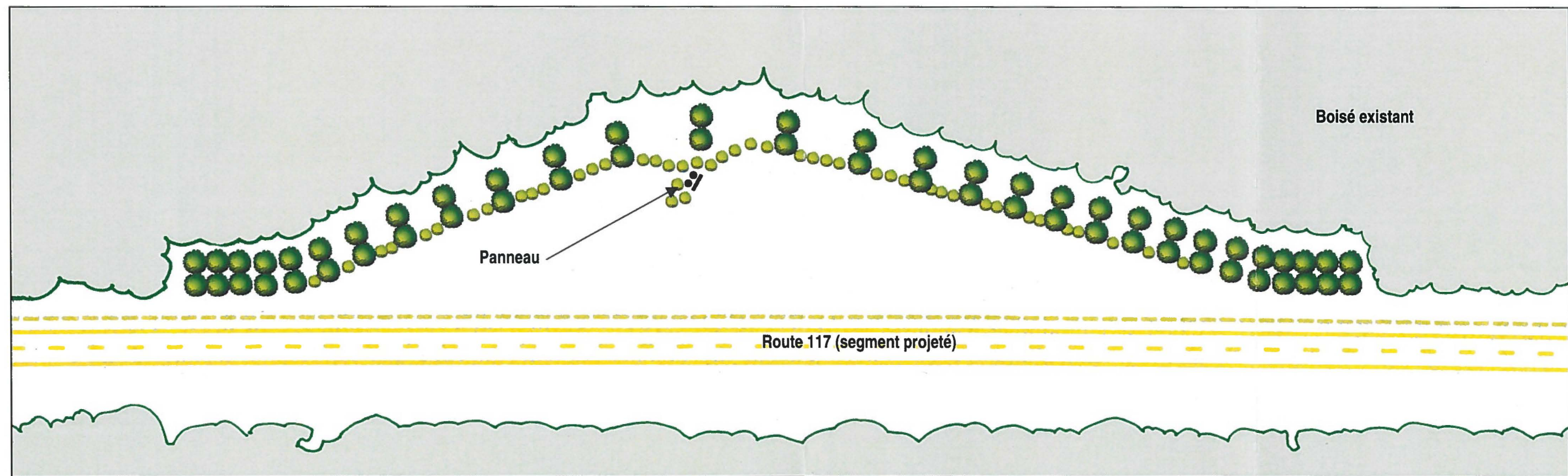


Figure 13, Scénario 2 : Plan type – Localisation du panneau et aménagements paysagers – Échelle approximative : 1/1000

L'Annonciation

Deux des trois futurs accès à L'Annonciation ont été retenus pour faire l'objet de stratégies de signalisation et d'aménagement : l'accès sud et l'accès nord.

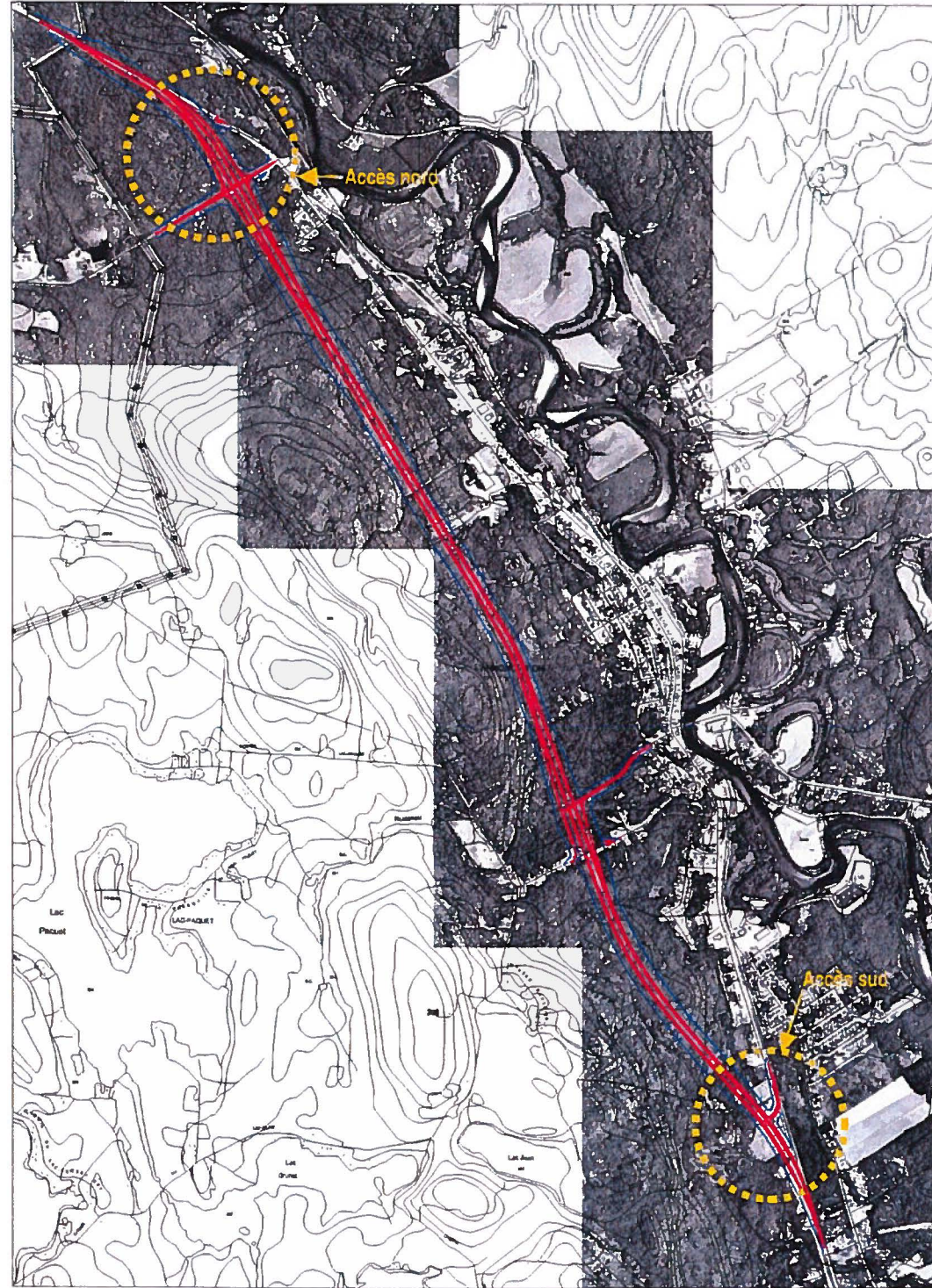


Figure 14, Accès signifiés – L'Annonciation

Comme dans le cas de Labelle, deux scénarios sont proposés quant à la signalisation. Pour les deux scénarios, il est recommandé d'implanter la signalisation aux chaînages 0+150 (dans le cas de l'accès sud) et 7+120 (dans le cas de l'accès nord) du segment de route projeté. Cette localisation tient compte à la fois du cadre normatif s'appliquant pour une ville et de celui s'appliquant pour un municipalité.

Le premier scénario exposé considère une implantation à l'intérieur de l'emprise du ministère. Il s'agirait, dans ce cas, d'un panneau de type « bienvenue ». Une simulation a été produite en tenant compte des restrictions que comporte la norme sur les Panneau de bienvenue (Normes de signalisation MTQ, tome V, chapitre 5.5.5.4, p.40) quand au contenu ainsi qu'aux dimensions.

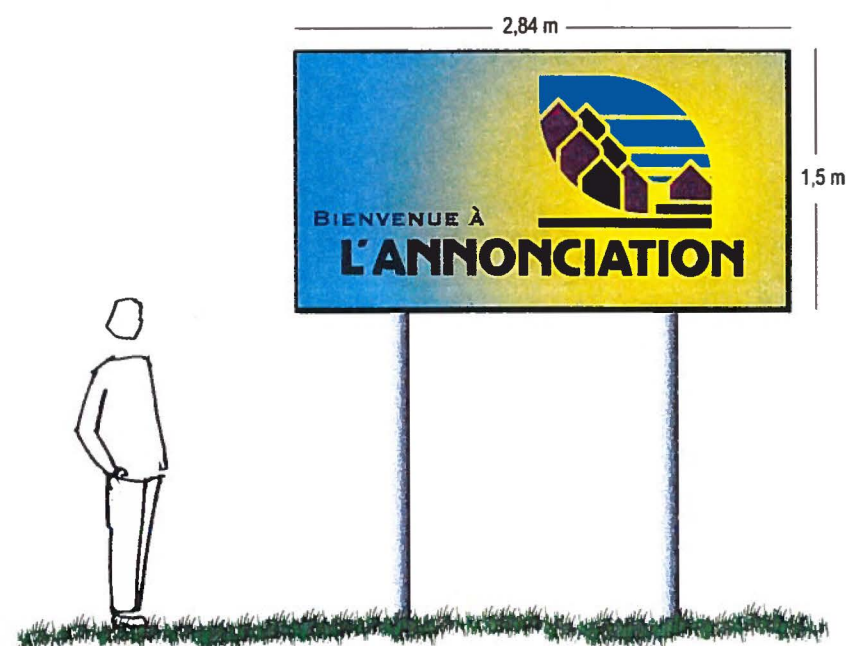




Figure 16, Exemple de panneau de type publicitaire (scénario à l'extérieur de l'emprise).

Les figures 17 à 19 montrent un exemple d'implantation appuyé d'aménagements paysagers. Face au double besoin de visibilité des accès aux agglomération et de cohérence des aménagement avec le contexte forestier, il est proposé de créer des nœuds dans la séquence visuelle de la route 117 par des geste d'aménagement à la fois vastes et simples. Des plantations composés d'une seule espèce d'arbre et une seule d'arbuste, contrastants avec les espèces locales, et couvrant une grande superficie à la hauteur de chaque accès, permettrait de créer cet effet. Un type de végétaux spécifique devrait être sélectionné pour chaque agglomération en tenant compte des aspects suivants :

- l'effet de contraste qu'il peut créer vis à vis de la végétation existante par ses textures et ses couleurs (comme l'essentiel de la végétation existante est de type conifère, il apparaît déjà que des essences feuillues seront plus appropriées);
- les particularités du contexte de plantation qui apparaîtront plus clairement une fois la route construite (type de sol, intensité du drainage);
- des essences liées à l'identité des agglomérations pourraient être identifiées (soit par l'observation des essences présentes dans le paysage, soit par une brève enquête auprès de résidents).

Ces nœuds visuels seraient aménagés à la hauteur des accès et des panneaux afin d'en appuyer la présence. Le rythme variable des plantations (figures 18 et 19) est un stratégie concourant à cet objectif.

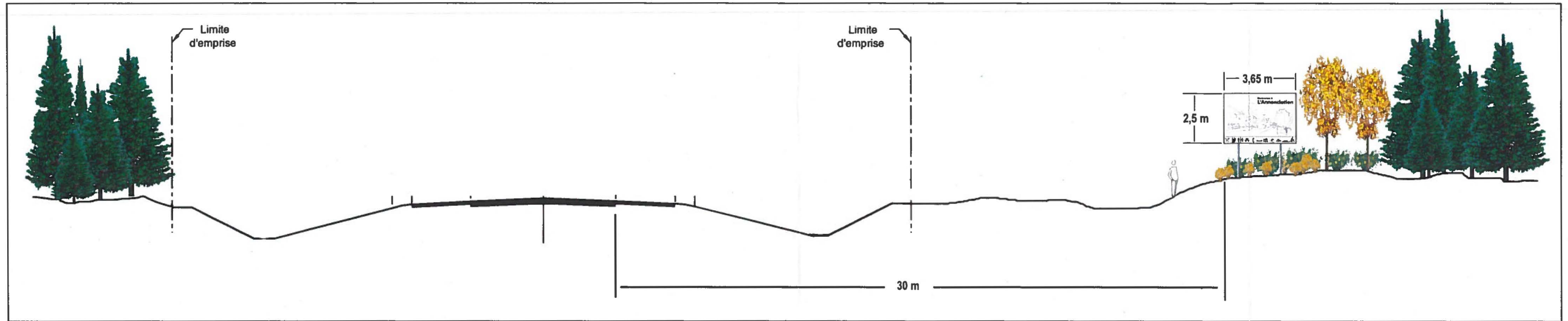


Figure 17, Scénario 2 : Coupe type – Localisation du panneau et aménagements paysagers – Échelle approximative : 1/200

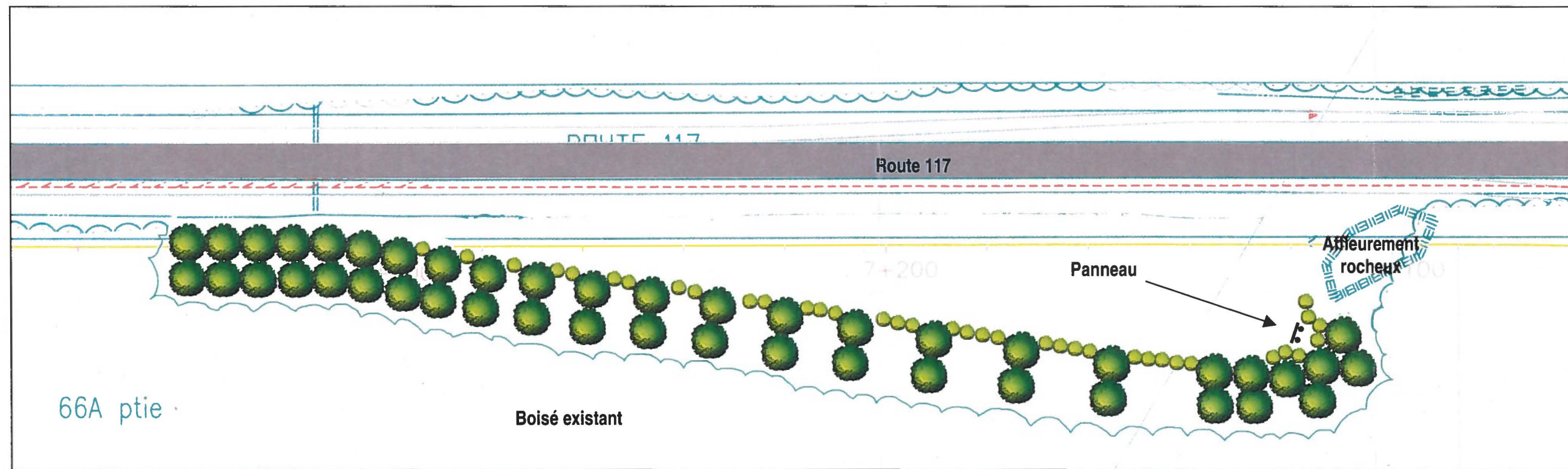


Figure 18, Scénario 2 : Plan, accès nord – Localisation du panneau et aménagements paysagers – Échelle approximative : 1/1000

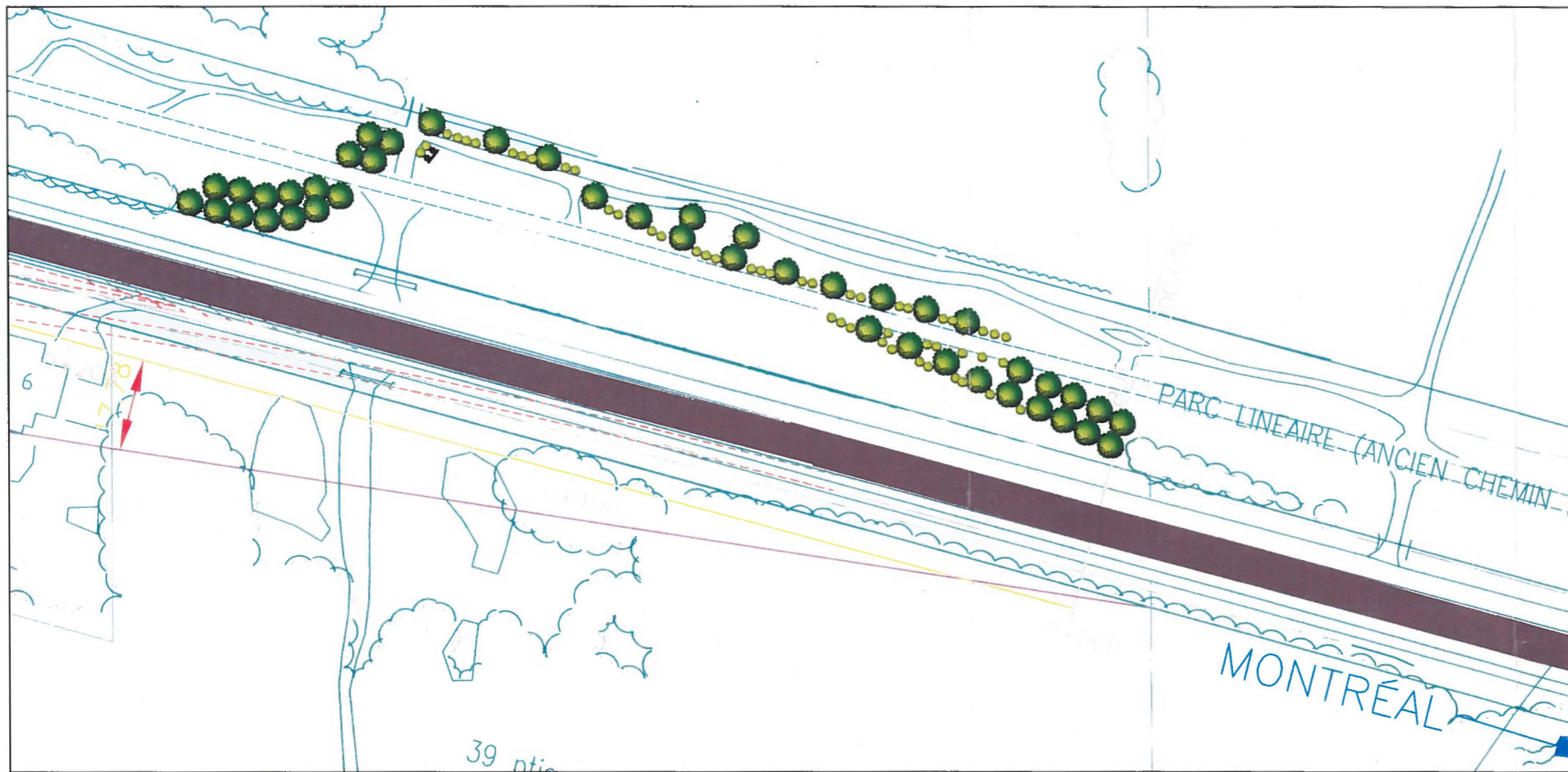


Figure 19, Scénario 2 : Plan, accès sud – Localisation du panneau et aménagements paysagers – Échelle approximative : 1/1000

Bibliographie

LAURIN, Serge. 1995. Histoire des Laurentides. Institut de recherche sur la culture. 893 p.

Ministère des Transports, Direction territoriale des Laurentides-Lanaudière. 2002. Caractérisation et évaluation des paysages du corridor de l'autoroute 15 et de la route 117. 81p.

Ministère des Transports, Direction territoriale des Laurentides-Lanaudière. 2001. Déviation de la route 117 à L'Annonciation; résumé de l'étude d'impact sur l'environnement. 18p.

Ministère des Transports, Direction territoriale des Laurentides-Lanaudière. 2001. Déviation de la route 117 à Labelle; résumé de l'étude d'impact sur l'environnement. 19p.

Ministère des Transports. 1998. Atlas des transports Laurentides. 78 p.

Ministère des Transports. 1997. Vers un plan de transport pour les Laurentides; diagnostique.